



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 9 juillet 2021

N° 2021-413

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOËL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHEQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaël LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2021-413

Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux (AFSB) : convention de financement des études projet - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) se déploient sur une douzaine de kilomètres sur les voies existantes de la ligne Bordeaux-Langon. Ils consistent à créer une 3ème voie entre Bègles et Saint-Médard d'Eyrans, et une 4ème voie en évitement au niveau des points d'arrêt que sont les haltes ferroviaires/gares. Les voies actuelles, qui seront conservées, seront également concernées par d'importants travaux de renouvellement, ainsi que la gare de Bègles et les haltes de Villenave-d'Ornon, de Cadaujac et de Saint-Médard d'Eyrans qui seront remaniées. Les 6 passages à niveau présents sur cette portion doivent aussi être supprimés, compensés par la création de nouvelles routes de franchissement des voies ferrées et de voiries de rabattement.

Grâce à ces aménagements, les AFSB doivent permettre d'absorber les différents flux de trains qui devront passer sur cette section, séparés en fonction de leur vitesse, en évitant les conflits entre eux : les trains rapides (trains à grande vitesse, trains régionaux grandes lignes) et les trains plus lents (frets, Trains Express Régionaux omnibus desservant toutes les gares du type du RER).

Les études d'Avant-Projet (AVP) engagées fin 2014, ont été récemment finalisées au terme de plusieurs années de développement, du fait notamment des évolutions concernant la Déclaration d'Utilité Publique du projet, alternativement octroyée en 2014, annulée en 2017, puis à nouveau obtenue fin 2019.

Sur cette même période, l'axe Bordeaux-Langon a vu l'arrivée d'un nouvel élément de contexte que les AFSB doivent prendre en compte : le développement du RER Métropolitain, lancé en décembre 2018. Cela a amené les collectivités à s'interroger sur la bonne compatibilité entre les deux projets lors de la finalisation des études d'avant-projet des AFSB et pour la phase suivante portant sur les études de projet (PRO).

L'horizon de mise en service des AFSB, imaginé auparavant à 2028 est aujourd'hui décalé à 2032. La Métropole, la Région et l'Etat ont souhaité dans un premier temps dissocier les deux projets en maintenant l'ambition du RER Métropolitain à 2028.

Il est aujourd'hui proposé aux collectivités d'engager la phase d'études de projet des AFSB, ultime phase d'étude avant la réalisation des travaux. L'un des enjeux de cette phase sera de poursuivre les études en assurant l'optimisation du programme initial des AFSB afin

d'assurer la meilleure compatibilité et évolutivité possible au RER Métropolitain.

Pour cela, les études PRO seront réalisées selon deux séquences :

- Une première séquence, d'une durée d'un an, visant à optimiser le programme des AFSB afin de les rendre plus compatibles et utiles au RER Métropolitain tel que prévu dans la feuille de route, tout en garantissant notamment la possibilité d'évoluer voire d'offrir une desserte RER cadencée au quart d'heure. Plusieurs scénarios d'optimisation des AFSB doivent être évalués et comparés, à un niveau équivalent Avant-Projet. Les optimisations doivent cependant respecter le cadre de la DUP qui ne devra pas être remise en cause.

A la fin de cette séquence, un choix de scénario d'aménagement sera formalisé par les collectivités, ainsi que la décision de poursuivre les études vers une seconde séquence.

- Une seconde séquence d'étude s'engagera à la suite de la décision de poursuivre, pour une durée d'environ 2.5 ans, pour la réalisation des études de niveau PRO en tant que tel.

Les études seront menées par SNCF Réseau en qualité de Maître d'Ouvrage du projet. Le financement sera partagé entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, et Bordeaux Métropole, et intègre également une subvention européenne au titre du développement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Le montant total du besoin de financement est actuellement évalué à 27 000 000,00€ courants HT, comprenant 2 000 000,00€ estimés pour la première séquence d'étude, et 25 000 000,00€ d'euros pour la seconde. L'Etat, la Région et la Métropole financent à part égale 24.07% des études chacun, la subvention européenne devant couvrir 27.78%. La répartition par séquence d'étude du financement de Bordeaux Métropole est estimée à ce stade à 481 481€ courants HT pour la première séquence puis, sous réserve de la décision express de poursuivre par l'assemblée délibérante, 6 018 519€ courants HT pour la seconde séquence.

Le détail et les modalités de la participation de Bordeaux Métropole sont décrits dans la convention fournie en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du Code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil de communauté n°2014-423 du 11 juillet 2014 adoptant la participation financière de La CUB aux études d'avant-projet et acquisitions foncières anticipées des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, et la délibération du Conseil métropolitain n°2015-578 du 25 septembre 2015 modifiant cette participation,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2016-7 du 22 janvier 2016 adoptant la Stratégie métropolitaine pour les mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux pour le développement du trafic ferroviaire sur l'axe Bordeaux-Langon,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président à signer la convention de financement relative au financement des études projet des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux.

Article 2 : d'autoriser l'engagement de la première séquence d'étude, et de réserver l'engagement de la seconde séquence à la décision de poursuivre à prendre par l'assemblée délibérante au terme de la première séquence.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets principal 2021 et suivants, sous réserve du vote des crédits, au chapitre 204, article 2324.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame DELATTRE;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	Madame Claude MELLIER